



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 26007

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le fait qu'en réponse à sa question écrite n° 20932 concernant la desserte de la commune de Lafrimbolle par les réseaux hertziens de télévision, il lui a indiqué qu'il incombait à France 3 d'étudier avec les partenaires locaux les modalités d'une couverture télévisée normale compte tenu de ce qu'il existe une fréquence disponible permettant de résorber la zone d'ombre. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique dans quels délais France 3 serait susceptible d'engager la procédure correspondante.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été à nouveau appelée sur la desserte de la commune de Lafrimbolle par les réseaux hertziens de télévision. Il apparaît qu'une partie des habitants de cette commune est effectivement située en zone d'ombre, et ne peut recevoir les programmes télévisés que par une antenne satellitaire. Les programmes régionaux de France 3, exclusivement diffusés par voie hertzienne, leur sont en conséquence inaccessibles. A la demande de France 3, Télédiffusion de France (TDF) a procédé, les 22 et 23 octobre 2003, à des mesures des niveaux de champs des programmes hertziens diffusés depuis les stations de Nancy-Malzeville et de Sarrebourg-le-Donon, sur vingt-cinq points de la commune concernée. Il en ressort que la moitié de la commune de Lafrimbolle peut être considérée en zone d'ombre, soit une centaine d'habitants. Le réseau analogique hertzien de France 3 couvre actuellement plus de 99,9 % de la population française ; cependant la suppression des zones d'ombre résiduelles nécessite des investissements importants qui ne peuvent être pris en charge qu'avec les collectivités locales concernées. Il convient donc maintenant que les partenaires locaux prennent l'initiative d'examiner avec France 3 les solutions techniques dont ils envisageraient éventuellement la prise en charge afin de permettre à l'ensemble des habitants de Lafrimbolle de recevoir les programmes régionaux de France 3.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26007

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7571

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 9001